

Paris, le mardi 20 août 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire hautement pathogène : **l'État s'engage sur le** financement pour lancer la campagne vaccinale des canards pour 2024/25

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire annonce ce 20 août 2024 l'engagement de l'État dans la campagne vaccinale 2024/25 des canards contre l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP). Considérant l'urgence à agir, l'État a d'ores et déjà commandé les doses de vaccin nécessaires et prendra en charge 70 % des coûts générés par les trois premiers mois de cette campagne, qui démarrera le 1er octobre.

Il est nécessaire de donner une impulsion à la campagne de vaccination 2024/25, dans un contexte épidémiologique laissant craindre une contamination encore importante des oiseaux de la faune sauvage, et de disposer du cadre permettant un travail avec la filière pour être collectivement prêts à lancer effectivement la vaccination dès le 1er octobre.

L'État reconduit ainsi la campagne de vaccination IAHP afin de prévenir l'introduction et la diffusion du virus sur le territoire français alors qu'un foyer est apparu en Bretagne récemment. En anticipation de cette campagne, l'État a sécurisé la disponibilité en vaccins contre l'IAHP en commandant, dès début juillet, 67,75 millions de doses de vaccins auprès des laboratoires *Ceva Santé Animale* et *Boehringer Ingelheim Animal Health*.

L'ensemble de la filière pourra s'appuyer sur l'expérience réussie et les enseignements de la campagne vaccinale 2023/24. L'organisation entre fournisseurs de vaccins, vétérinaires, organisations professionnelles agricoles et éleveurs a été un succès, alors même que cette campagne de vaccination obligatoire était la première déployée à cette échelle contre l'IAHP, au niveau mondial.

À la date du 20 août 2024, plus de 50 millions de canards ont ainsi fait l'objet d'une vaccination contre l'IAHP.

Par ailleurs, il est demandé à tous les acteurs de la filière de maintenir leur vigilance vis-à-vis de cette maladie et de respecter une application stricte des mesures de biosécurité. La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont en effet des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv